

En partenariat avec

**CERTIFICAT MEDICAL**

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation
du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du 1^{er} degré
Activités de la Natation option: Natation Sportive

ainsi qu'au stage d'aptitude à l'exercice de la profession de Maître Nageur Sauveteur (C.A.E.P.M.N.S.)

JE SOUSSIGNE (E),.....,

DOCTEUR EN MEDECINE, CERTIFIE AVOIR EXAMINE CE JOUR

M.....

ET AVOIR CONSTATE QU'IL (OU ELLE) NE PRESENTE AUCUNE CONTRE
INDICATION APPARENTE A LA PRATIQUE ET A L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION ET DU
SAUVETAGE AQUATIQUE AINSI QU'A LA SURVEILLANCE DES USAGERS DE
L'ETABLISSEMENT DE NATATION.

Ce sujet présente en particulier une intégrité fonctionnelle des membres
supérieurs et inférieurs lui permettant:

D'effectuer un sauvetage en utilisant les techniques de prises et de dégagements;
De transporter la victime dans l'eau et hors de l'eau;

De pratiquer seul les gestes du massage cardiaque externe et la ventilation
artificielle;

Une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une
voix normale à 5m (prothèse auditive tolérée) et une acuité visuelle conforme aux
exigences suivantes:

ACUITE VISUELLE

Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque
œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque
œil. Soit au moins: 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est: 4/10 + <1/10

Avec correction Soit une correction amenant à une acuité visuelle de 10/10 pour
un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10)

Soit une correction amenant à une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des
acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.
La vision nulle à un œil (énucléation par exemple) est une contre-indication.

Fait à, le